

Mucem

Brief relatif aux événements organisés par le Mucem entre septembre et novembre 2023 et la mise en place d'autorisations d'occupation temporaire du domaine public (AOT).

Bar et restauration

Dates :

- Vendredi 08 et samedi 09 septembre 2023
- Vendredi 15 septembre 2023
- Samedi 16 et dimanche 17 septembre 2023
- Mardi 07 novembre 2023

PREAMBULE

Le Mucem, premier musée national en région, est chargé de conserver et de présenter au public, en les situant dans une perspective historique, sociologique et anthropologique, des biens culturels représentatifs des arts et des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée.

Ouvert depuis juin 2013, le Mucem est situé sur un site d'exception, non loin du Vieux-Port de Marseille, et dispose d'une architecture forte qui marie le contemporain avec le bâtiment du J4 réalisé par Rudy Ricciotti et Roland Carta, et le patrimoine avec la réhabilitation du fort Saint-Jean. Il accueille chaque année plus d'1.3 millions de visiteurs.

PRESENTATION DES PROJETS

1/

Le festival **Actoral** investit le Mucem le temps d'un grand week-end de performances et de spectacles, qui marque aussi le coup d'envoi de la rentrée culturelle à Marseille. Événement payant.

MISE EN PLACE D'UNE AOT BAR ET RESTAURATION

	08 septembre	09 septembre
Emplacement de l'AOT	Toit terrasse du J4	Forum du Mucem
Horaires d'exploitation	19h00 – 02h00	19h00 – 22h00

Objet de l'exploitation	Proposer au public offre bar et restauration simple, qualitative et aux tarifs accessibles à tous les publics. Restauration debout.	
Public attendu	800 p	200 p

2/

Le Mucem accueille la quatrième édition du « Jeu de l'oie », festival international des sciences de la société et des arts dans la cité. Créée sur l'impulsion d'Aix-Marseille Université, cette manifestation souhaite être un lieu d'échanges entre chercheurs, étudiants, artistes et grand public. Chaque jour le festival se finit par des concerts. Evénement gratuit.

MISE EN PLACE D'UNE AOT BAR ET RESTAURATION

	15 septembre 2023	
Emplacement de l'AOT	Place d'Armes	
Horaires d'exploitation	19h – 23h (sous réserve de modification)	
Objet de l'exploitation	Restauration rapide et offre bar. Public étudiant (petit budget)	
Public attendu	Entre 800 et 1000 personnes	

3/

Célébration pour les 10 ans du CCR. Evénement gratuit, entrée libre.

MISE EN PLACE D'UNE AOT BAR ET RESTAURATION

	16 septembre	17 septembre
Emplacement de l'AOT	CCR (1 Rue Clovis Hugues, 13003 Marseille)	CCR (1 Rue Clovis Hugues, 13003 Marseille)
Horaires d'exploitation	11h00-21h00	11h00 – 18h00
Objet de l'exploitation	Restauration et boissons en forme de triporteurs.	
Public attendu	300 p	300 p

4/

Portes ouvertes de l'exposition « Une Autre Histoire du Monde ». Evénement festif et convivial pour découvrir en avant-première les expositions du Mucem.

MISE EN PLACE D'UNE AOT RESTAURATION

	07 novembre 2023	
Emplacement de l'AOT	Hall du J4	
Horaires d'exploitation	16h – 22h	
Objet de l'exploitation	Proposer au public une petite restauration créative, qualitative et avec des prix accessibles à tous les publics. Restauration debout.	

Public attendu	1000 p
-----------------------	--------

MISE EN PLACE D'UNE AOT BOISSONS

	07 novembre 2023
Emplacement de l'AOT	Hall du J4
Horaires d'exploitation	16h – 22h
Objet de l'exploitation	Offre bar (boissons alcoolisées et softs) à des prix accessibles
Public attendu	1000 p

CRITERES D'ATRIBUTION DE L'AOT

Cette offre fera l'objet d'une mise en concurrence avec d'autres entreprises consultées. Les offres seront comparées et évaluées sur la base des critères suivants :

1/ Le rapport qualité/prix de la proposition.

2/ Equipement & scénographie

Le Bénéficiaire doit équiper les espaces concédés de l'ensemble des moyens nécessaires à l'exploitation de la vente de boissons / restauration / glaces. Le Bénéficiaire devra impérativement se conformer à l'implantation du bar et aux installations qui y sont prévues.

Le Bénéficiaire devra fournir au Mucem des éléments d'information sur la taille de son équipe (nombre de personnes dédiées), les moyens qu'il mobilisera, ainsi que ses besoins techniques (puissance électrique, stockage, réfrigérateurs, etc.)

En outre, pour la distribution des boissons, le Bénéficiaire devra exclusivement utiliser des gobelets réutilisables et disposer d'une vaisselle éco-responsable.

3/ Communication

Le Bénéficiaire doit prévoir une communication lisible et esthétique à destination du public (soin apporté à l'affichage de l'offre et des prix). Cette dernière devra être validée par le Mucem.

CONTRACTUALISATION

- Rédaction d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) pour la durée de l'événement.

- Afin de pouvoir contractualiser, le Bénéficiaire doit disposer d'un statut juridique (forme sous laquelle vous exercez votre activité), y compris pour les collectifs ou les associations (n° SIRET/SIREN – code APE). Les pièces justificatives (déclaration INSEE ou Kbis et RIB) sont à transmettre avec votre dossier.

- En contrepartie de la mise à disposition de cet espace, le bénéficiaire verse au Mucem une redevance, calculée sur le chiffre d'affaires réalisé, certifié par un expert comptable.

CONSULTATION

Je vous prie de bien vouloir confirmer par mail à l'adresse joana.saada@mucem.org, votre souhait de participer à ce projet.

Dans l'affirmative, votre dossier est attendu avant le 16 août à 10h. Votre proposition devra comporter :

1. Vos disponibilités et le type d'offre sur lequel vous pouvez positionner
2. Le détail de votre offre avec les prix associés
3. La décoration que vous pourriez proposer
4. Un exemple de votre communication
5. Les matériaux que vous allez apporter ainsi que vos besoins techniques.

L'ensemble de ces éléments nous permettront de sélectionner les bénéficiaires de cette AOT.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'informations :

Joana SAADA – Coordinatrice du service du développement des ressources
04 84 35 13 24 – joana.saada@mucem.org